**SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

------------------------------------------

L'an deux mil vingt et quatre, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 06 février 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

**Etaient présents :** M PICARD Hervé, VIEL Yohann, FLORE Jonathan, BARDIN Cédric

 Mmes TROISMOULINS Claudine, ROUSSEAU Manon, PINGUE Chantal

**Absents excusés :** Mesdames MARIE Cindy et QUESNEY Déborah et Monsieur TREPAGNY Germain,

**Procurations :** MARIE Cindy à VIEL Yohann, QUESNEY Déborah à BARDIN Cédric et TREPAGNY Germain à PICARD Hervé

**Secrétaire de séance :** ROUSSEAU Manon,

Aucune remarque n’étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES :**

**(24-01) MARCHES publics –Travaux de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes à SURTAUVILLE – Lot 2, 4 et 5 – Avenants – Autorisation**

Monsieur Hervé PICARD rappelle aux membres du conseil que la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation et de mise en conformité de la salle des fêtes.

Par délibération n° 23-21, en date du 11 avril 2023, les membres du conseil ont autorisé Monsieur le Président à signer les marchés de travaux de rénovation et de mise en conformité de la salle des fêtes avec les entreprises suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Lots** | **Entreprises****attributaires** | **Montants HT** | **Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)** |
| Lot n° 1 : maçonnerie, curage | ROMEU Construction65 rue du 11 Novembre76 650 Petit Couronne | 16 421,00 € | 19 705,20 € |
| Lot n° 2 : menuiseries intérieures, cloisons, menuiseries extérieures | Entreprise SAUVAGERue du Vallois27 400 Hondouville | 24 957,25 € | 29 948,70 € |
| Lot n° 3 : revêtement de sol, faïence, peinture | Sarl DOLPIERREZA Le Haut du ValVillage des Artisans27 110 Crosville-la-Vieille | 16 254,66 € | 19 505,59 € |
| Lot n° 4 : plomberie chauffage ventilation | TONON SIMONETTIHameau de Chanteloup10 rue Grande27 930 SAINT-VIGOR | 25 261,46 € | 30 313,75 € |
| Lot n° 5 : électricité | DUMOUCHEL ElectricitéLe Satellite Ecoparc 1Allée des Tilleuls27 400 HEUDEBOUVILLE | 9 927,23 € | 11,912,68 € |
| **Total** | **92 821,60 €** | **111 385,92 €** |

Au cours de chantier il est apparu nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires générant un dépassement de supérieur à 5% des marchés initiaux. Ce surcout nécessite de procéder à la signature d’avenants pour les lots 2, 4 et 5.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Lots** | **Entreprises****attributaires** | **Montants HT** | **Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)** |
| Lot n° 1 : maçonnerie, curage | ROMEU Construction65 rue du 11 Novembre76 650 Petit Couronne | 16 421,00 € | 19 705,20 € |
| Lot n° 2 : menuiseries intérieures, cloisons, menuiseries extérieures | Entreprise SAUVAGERue du Vallois27 400 Hondouville | 38 039,92 € | 45 647,90 € |
| Lot n° 3 : revêtement de sol, faïence, peinture | Sarl DOLPIERREZA Le Haut du ValVillage des Artisans27 110 Crosville-la-Vieille | 16 254,66 € | 19 505,59 € |
| Lot n° 4 : plomberie chauffage ventilation | TONON SIMONETTIHameau de Chanteloup10 rue Grande27 930 SAINT-VIGOR | 26 903,33 €  | 32 284,00 € |
| Lot n° 5 : électricité | DUMOUCHEL ElectricitéLe Satellite Ecoparc 1Allée des Tilleuls27 400 HEUDEBOUVILLE | 13 728,81 € | 16 474,57 € |
| **Total** | **111 905.25 €** | **134286.30 €** |

Le montant total des cinq lots est donc porté à 111 905,25 € HT, soit 134 286,30 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Les membres du conseil sont donc invités à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

* l’avenant n° 1 au lot n° 2,
* l’avenant n° 2 au lot n° 4,
* les avenants n° 1, 2 et 3 au lot n° 5.

**Le Conseil municipal** ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants susmentionnés ;

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur différents budgets.

**(****24-02) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la* [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6C70C276406BEC54FAF16CEC80DFE7C7.tpdjo08v_1?cidTexte=JORFTEXT000026857857&idArticle=LEGIARTI000026888203&dateTexte=20130227&categorieLien=id#LEGIARTI000026888203)

*Cet article permet donc aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d’engager liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement de la dette.*

*Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l’intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.*

*Cette disposition est particulièrement importante pour les opérations de travaux en cours en attendant le vote du Budget Primitif 2024.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dépenses d’investissement du budget primitif 2023 ;

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 260 178. €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 260 178..€, soit 25% de 65 044. €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité d’autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023 ( hors Reste A Réaliser) selon le détail ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CHAPITRE | MONTANT BP 2023 en € | MONTANT BP 2024 en € |
| 20-203 | Frais d’études |  21 883  |  5 470  |
| 21-2138 | Autres constructions |  233 801  |  58 450  |
| 21-2181 | Installations générales |  600  |  150  |
| 21-2184 | Matériel de bureau |  3 893  |  973  |
| **TOTAL** |  |  **260 177**  |  **65 044**  |

**(24-03) DISPOSITIF D’ALERTE DES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

M le Maire informe les élus que pour tenir compte de l’évolutions technologiques et dans la perspective de l’arrêt du réseau cuivre d’Orange, un arrêté du 11/09/2023 publié au journal officiel le 19 septembre 2023, avec une note d’information, modifie les modalités d’alerte des services d’incendie et de secours dans les établissements recevant du public (ERP).

Pour ces alertes, l’arrêté autorise désormais toutes les technologies actuelles (téléphone portable, VoIP…) ou à venir si elles répondent aux objectifs précisément fixés dans le texte pour chaque catégorie d’ERP.

M le Maire propose aux élus de supprimer la ligne fixe installée à la salle des fêtes et de porter cette modification à la connaissance des locataires de cet établissement.

Après en avoir pris connaissance de la proposition et en avoir débattu, le conseil municipal accepte la proposition à l’unanimité et mandate M le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires.

**(24-04) COMMISSION DE SECURITE SALLE DES FËTES**

M le Maire précise que le 06 février s’est tenue en présence des représentants de la sous-préfecture, du SDIS 27 accompagnés du cabinet d’architecte AURA et du bureau de contrôle SOCOTEC une visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes. L’objet de cette commission portait sur la réception des travaux de mise en sécurité.

A l’issue de la visite, les membres de la commission de sécurité ont émis un avis favorable à la réception des travaux. Conformément à la demande de la commune, un arrêté de déclassement de 04éme en 05éme catégorie sera proposé à la signature de M le Préfet.

Après avoir pris connaissance du compte rendu de visite de la commission de sécurité, le conseil municipal prend acte du reclassement à venir de la salle des fêtes en ERP de 05éme catégorie et charge M le Maire d’assurer sa gestion selon les dispositifs s’y afférents.

Définition d’un ERP de 5ème catégorie sans locaux à sommeil :

**(24-05) FORUM DES ASSOCIATIONS**

M le Maire rappelle que la commune accueillera à la salle des fêtes l’édition 2024 du forum des associations des communes de La Haye Malherbe, Surville, Terres de bord, Vraiville et Surtauville le samedi 14 septembre.

A cette occasion, M le Maire propose d’y organiser une animation gastronomique sur le thème de la pomme et du boudin. L’objectif de cette animation est de faire venir des administrés qui de prime abord ne viendraient pas sur un forum des associations.

Pour cela, il est envisagé de :

-vendre sur réservation des parts de boudins accompagnées de pommes cuites

-d’offrir aux ainés de la commune ce plat

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, le conseil municipal accepte la proposition à l’unanimité.

**(24-06) GESTION CIMETIERE**

M le Maire présente aux élus les démarches engagées par Mme FERRAND depuis le début 2024 dans le cadre de la gestion du cimetière.

* un pointage et une actualisation des données sur l’application 3DOuest
* des recherches ont été faites en vue de récupérer les coordonnées d’ ayants droits de 31 concessions.
* trois concessions ont été renouvelées par des familles.
* une consultation est en cours auprès de 3 sociétés de pompes funèbres pour effectuer le relevé de corps et déconstructions monument funéraire ains que de l’installation d’un colombarium évolutif (4 caveaux démarrage située entre l’ossuaire et le jardin du souvenir)

Le conseil prend acte des démarches engagées.

**(24-07) TELEPHONIE**

M le Maire précise que les missions de gestion de la salle des fêtes, du cimetière nécessitent que l’agent dispose d’un téléphone portable dédié.

Par ailleurs, jusqu’à ce jour l’agent technique travaillant à l’extérieur des locaux n’est joignable que sur téléphone portable personnel.

Afin de répondre aux exigences des missions de la mairie et assurer la sécurité des agents, M le Maire propose d’équiper Mme FERRAND et M OSMONT d’un téléphone portable.

A cet effet, une consultation a été faite auprès des opérateurs BOUYGUES, FREE et ORANGE,

M le Maire propose de retenir l’offre commerciale de la société FREE Pro est la mieux disante.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité de :

- décide retenir l’offre FREE Pro.

-invite M le Maire ou son représentant à signer tout document s’y afférant.

**DIVERS**

**AMENAGEMENT ROUTE DE LE NEUBOURG**

M le Maire informe que l’entreprise EIIFAGE n’a pas démarré le chantier d’aménagement de voirie le 12 février comme prévu en raison de la mobilisation des agences régionales sur les chantiers des jeux olympiques.

A l’occasion de la réunion du 14 février avec les riverains, le conducteur de travaux d’EIFFAGE a indiqué que normalement l’opération débuter le 26 février par le passage d’un commissaire de justice pour dresser un constat des bâtiments et clôtures riverains du chantier.

**URBANISME**

M le Maire fait part qu’une demande de permis de construire a été déposée ces derniers jours pour la réhabilitation d’une partie des bâtiments situés au 26 route de Venon en vue d’y aménager un logement.

Par ailleurs, M le Maire informe qu’il va prochainement signer l’arrêté de permis de construire pour la construction de quatre logements et de la réhabilitation de l’ancienne maison de M PETIT.

**CESSION TERRAIN DE M DUGORD**

M le Maire indique qu’un rendez-vous est fixé le 20 mars à l’étude de Maitre POTENTIER dans le cadre de la donation par Monsieur Philippe DUGORD d’une parcelle cadastrée section A numéro 1010 au profit de la commune de SURTAUVILLE.

**DEGRADATION DES ACCOTEMENTS ET CHEMIN RURAUX**

Constatant la dégradation des accotements des voies communales et de certains chemins ruraux, M le Maire informe qu’un rendez-vous est programmé le 27 février avec un géomètre expert en vue d’étudier une action de bornage amiable afin de délimiter l’emprise publique.

**OPERATION "une naissance un arbre"**

M le Maire informe que Mme Huet, technicienne du département, lui a fait part que le maquettage des panneaux d’information est cours de finalisation. Ils doivent être prêts à commander dans les prochaines semaines.

**TOUR DE L’EURE JUNIOR 2024**

Le comité organisateur du Tour de l’Eure a informé la mairie du passage sur la commune de l’épreuve cycliste le lundi 24 mai. Les compétiteurs emprunteront en agglomération les routes de Pont de l’Arche puis Vraiville.

**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

M BARDIN propose de réfléchir à la création d’un conseil municipal des jeunes. Favorable à la proposition, les élus missionnent M BARDIN et Mme ROUSSEAU pour finaliser ce projet en vue d’une présentation fin mars.

**ECLAIRAGE EXTERIEUR MAIRIE ECOLE**

M VIEL précise qu’il serait nécessaire pour le personnel de l’école de renforcer le dispositif d’éclairage extérieur de la mairie et de l’école. Des devis seront établis pour du matériel photovoltaïque.

**CHEMINEMENT PIETONNIER RUE DE LA GRANGE DIMIERE**

M VIEL indique de l’allée bétonnée rue de la grange Dimère est à nouveau recouverte de mousse.

Une demande d’intervention va être formulée auprès des services techniques de l’agglomération.

**CORBEILLE ACCES ECOLE**

M BARDIN suggère d’installer une corbeille à proximité de l’accès à l’école rue des Pigaches.

Un devis de fourniture sera réalisé en vue du budget de l’année.

**COMPOSTEUR A DECHETS ORGANIQUES**

Mme PINGUE fait part qu’elle a été interrogée sur la possibilité d’installer sur un espace public un composteur à déchets organiques. Le service propreté sera sollicité à ce sujet.

**SUPPRESSION PEAGE D’INCARVILLE**

M le Maire remet aux élus la proposition de suppression du péage d’Incarville que M Philippe BRUN invite les maires à signer.

**PROLIFERATION NUISIBLES**

M FLORE indique constater la prolifération de rats. La mairie ayant acheté un raticide à usage du grand public, une proposition de distribution gratuite de produit sera communiquée dans les jours à venir.

INCIVILITE ROUTIERE

Face à la recrudescence d’incivilité routière, M le Maire informe qu’une demande de contrôle routier a été formulée auprès du Chef de la brigade de gendarmerie de Louviers

**LE MAIRE SECRETAIRE**

**Hervé Picard Manon Rousseau**